



ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

L'énergie en France

État des lieux 2026

Électricité · nucléaire · renouvelables · chaleur · carburants · prix · précarité · réseaux · outre-mer

Chiffres, schémas et sources



Réussir ensemble

Document de travail · septembre 2026 · version 1

Projet 2027 est la rédaction d'un programme pour la présidentielle 2027. Open source, ce programme est mis à disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Constat factuel établi à partir de sources publiques primaires (RTE, CRE, SDES, Cour des comptes, Haut Conseil pour le climat, ONPE, PPE 3). Les données issues de sources secondaires sont signalées « à confirmer ». Ce dossier ne contient aucune proposition : celles du Projet 2027 font l'objet d'un document séparé.

Mode d'emploi

Ce dossier dresse l'état des lieux de l'énergie en France à la fin de l'été 2026 : ce que nous consommons, ce que nous produisons, qui décide, qui paie, ce qui fonctionne et ce qui coince. Il s'appuie sur les publications officielles les plus récentes (RTE, CRE, SDES, Cour des comptes, Haut Conseil pour le climat, ONPE, PPE 3) et sur les avis des académies et du Shift Project. Chaque chapitre s'ouvre sur un graphique, se lit en deux ou trois pages et se termine par nos affirmations. Il s'agit d'un **constat** : les propositions du Projet 2027 feront l'objet d'un document séparé.

CHIFFRE CLÉ

547,5 TWh d'électricité produits en 2025, pour **451 TWh** consommés : l'encadré « chiffre clé » isole la donnée qui résume le chapitre.

À SAVOIR

L'encadré « à savoir » donne les précautions de lecture : périmètre, année, écart entre deux sources.

POINT DE VIGILANCE

L'encadré « point de vigilance » signale un risque factuel, juridique ou calendaire à surveiller.

NOS AFFIRMATIONS

« Nos affirmations » : des phrases fortes, au « nous », toujours adossées à un chiffre du chapitre. »

RÈGLE DE MÉTHODE

Sources primaires (RTE, CRE, SDES, Cour des comptes, HCC, ONPE, Journal officiel) ; toute donnée issue d'une source secondaire est signalée « à confirmer ».

Constaté et projeté sont toujours distingués ; les fourchettes officielles sont données en entier, jamais par leur milieu.

Trois payeurs plutôt que trois niveaux de budget : l'énergie est financée d'abord par la facture, puis par le budget de l'État et par l'État actionnaire d'EDF. La règle des trois niveaux budgétaires (CAS « Pensions ») ne s'applique pas ici.

Périmètre : les transports sont traités par leurs chiffres d'énergie et d'émissions ; les politiques de mobilité relèvent du chapitre Mobilités. Les personnels et le régime des industries électriques et gazières ne sont pas traités dans cette version. Les points ouverts figurent en annexe.

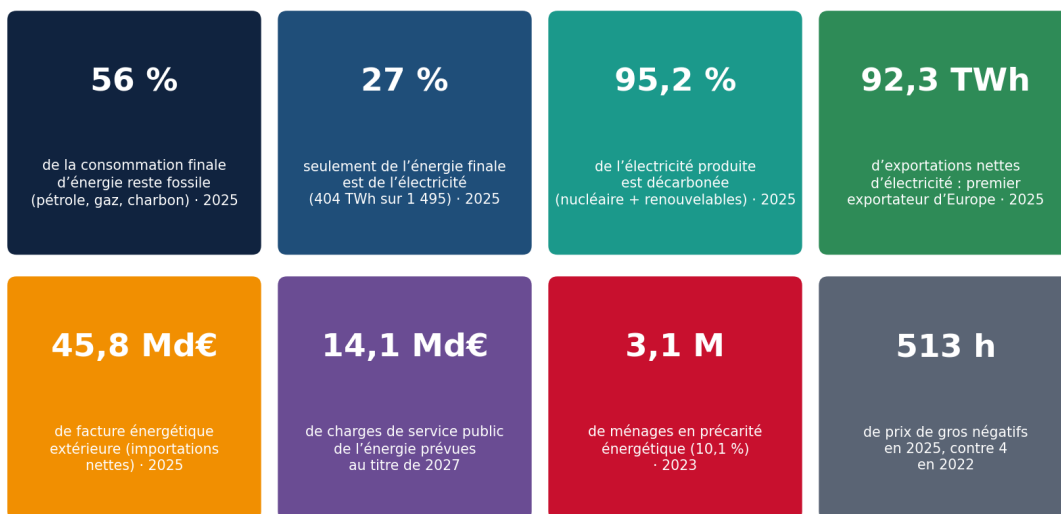
Sommaire

- 01** L'essentiel en une page
- 02** Carte d'identité de l'énergie en France
- 03** Qui décide quoi
- 04** Qui paie quoi : les trois payeurs
- 05** L'électricité : un système décarboné et excédentaire
- 06** Le nucléaire : socle du système, chantiers à risque
- 07** Les renouvelables électriques et leur soutien
- 08** La chaleur, premier usage oublié
- 09** Prix et factures : l'après-ARENH
- 10** La précarité énergétique
- 11** Demande, réseaux et flexibilité : l'équation de 2035
- 12** Émissions et énergies fossiles
- 13** Compétences et filière industrielle
- 14** Ce que disent les expertises
- 15** Quatre incohérences chiffrées
- 16** La carte territoriale
- 17** L'outre-mer et la Corse
- 18** Les acteurs et leurs attentes
- 19** Le calendrier et le tableau de bord
- 20** Questions fréquentes
- 21** Les chiffres à retenir
- 22** Lexique des sigles
- 23** Sources
- A** Annexe · Questions en suspens et informations manquantes

01 L'essentiel en une page

L'énergie en France en huit chiffres

Derniers chiffres publiés · France métropolitaine sauf mention



Source : SDES, Bilan énergétique 2025 ; RTE, Bilan électrique 2025 ; CRE, délibération 2026-149 ; ONPE, novembre 2025

- **Un pays à deux vitesses.** L'électricité française est décarbonée à 95,2 %, mais elle ne représente que 27 % de l'énergie finale ; 56 % de notre consommation reste pétrole, gaz et charbon.
- **L'abondance électrique.** 547,5 TWh produits en 2025 pour 451 TWh consommés : la France est le premier exportateur net d'Europe (92,3 TWh), et les prix de gros ont été négatifs 513 heures.
- **Le nucléaire, socle et chantier.** 373 TWh produits (+ 11,3 TWh), Flamanville 3 en service, mais un devis EPR2 passé de 51,7 à 67,4 Md€2020 puis annoncé à 72,8 Md€2020, et une décision d'investissement attendue en 2026.
- **Un soutien public qui double.** Les charges de service public de l'énergie passent de 7,1 Md€ (2024) à 14,1 Md€ prévus au titre de 2027, dont 8,4 Md€ pour les renouvelables électriques.
- **La chaleur, angle mort.** 43 % de l'énergie finale ; la chaleur renouvelable n'en couvre que 28,9 % et son rythme de croissance doit tripler pour tenir la PPE 3.
- **Des ménages sous tension.** Fin de l'ARENH, tarif réglementé calé à 100 % sur le marché, aucun reversement du versement nucléaire universel en 2026 ; 3,1 millions de ménages en précarité énergétique et 1,25 million d'interventions pour impayés en 2024.

NOS AFFIRMATIONS

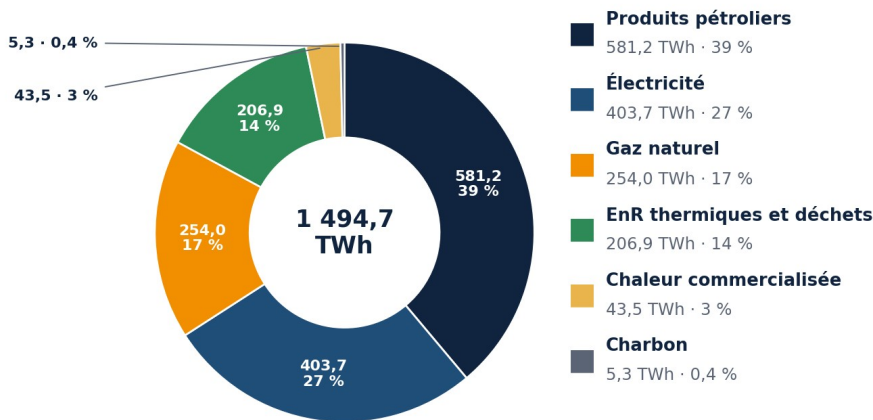
« Nous produisons plus d'électricité décarbonée que nous n'en consommons, et nous importons encore pour 45,8 milliards d'euros d'énergies fossiles. »

« Le soutien public aux renouvelables a doublé en trois ans, au moment même où les prix de gros tombaient sous zéro plus de 500 heures par an. »

02 Carte d'identité de l'énergie en France

Plus d'une énergie sur deux reste fossile

Consommation finale à usage énergétique par énergie, France, 2025 (données provisoires), TWh

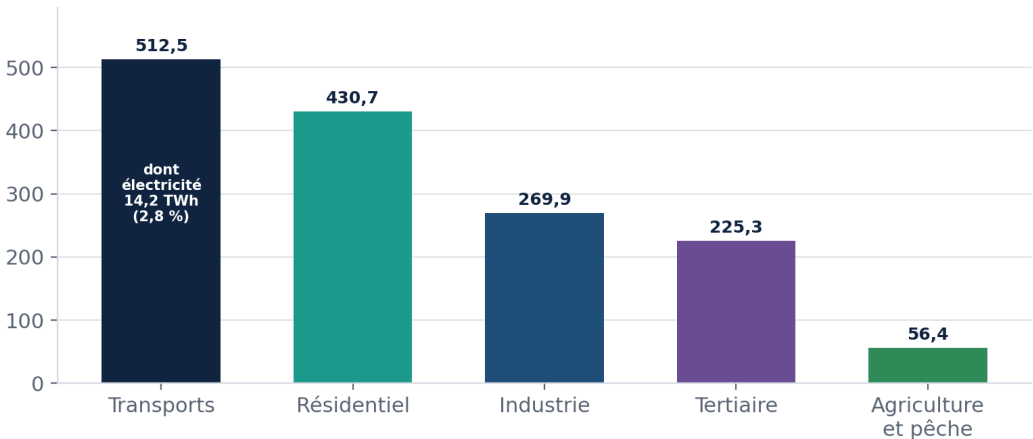


Source : SDES, Bilan énergétique de la France en 2025, données provisoires (avril 2026), tableaux de synthèse

En 2025, la France a consommé **1 494,7 TWh** d'énergie finale à usage énergétique. Les produits pétroliers (581,2 TWh), le gaz naturel (254,0 TWh) et le charbon (5,3 TWh) en représentent **56,2 %**. L'électricité (403,7 TWh) n'en couvre que 27 %, les renouvelables thermiques (bois, pompes à chaleur, biogaz) 14 %. Le taux d'indépendance énergétique atteint **62,7 %**, un record depuis 1970, porté par la disponibilité retrouvée du parc nucléaire.

Le transport, premier consommateur d'énergie

Consommation finale à usage énergétique par secteur, France, 2025 (provisoire), TWh



Source : SDES, Bilan énergétique de la France en 2025, données provisoires, tableaux de synthèse

Le transport est le premier consommateur (512,5 TWh), et le moins électrifié : 14,2 TWh d'électricité seulement, soit moins de 3 %. Le résidentiel (430,7 TWh) et le tertiaire (225,3 TWh) dépendent encore largement du gaz et du fioul pour le chauffage.

La carte d'identité en douze chiffres

Indicateur	Valeur	Source
Consommation finale à usage énergétique	1 494,7 TWh (2025)	SDES, bilan 2025 provisoire

Indicateur	Valeur	Source
Consommation finale, périmètre PPE	1 510 TWh (2023) ; objectif 1 243 TWh en 2030	PPE 3
Taux d'indépendance énergétique	62,7 % (2025)	SDES
Facture énergétique	45,8 Md€ (– 21 %), aux trois quarts pétrolière	SDES
Importations de gaz	518 TWh PCS, dont 64 % de GNL ; Russie 86 TWh (17 %)	SDES
Production d'électricité	547,5 TWh, dont 95,2 % décarbonée	RTE, bilan 2025
Consommation d'électricité	451 TWh corrigés (+ 0,4 %) ; 446,1 TWh bruts	RTE
Solde exportateur	92,3 TWh, 17 % de la production	RTE
Parc installé fin 2025	nucléaire 63,0 GW · hydraulique 25,7 · solaire 30,4 · éolien 25,8 · gaz 12,4	RTE
Intensité carbone de l'électricité	19,6 g/kWh (UE élargie : 175)	RTE
Chaleur renouvelable	178,9 TWh, 28,9 % de la chaleur (2024)	SER, panorama chaleur
Émissions nationales de GES	359 Mt éqCO ₂ (2025, – 2,1 %)	HCC, rapport 2026

Source : SDES (avril 2026), RTE (Bilan électrique 2025), PPE 3 (décret 2026-76), SER (2025), Haut Conseil pour le climat (juillet 2026).

À SAVOIR

Le SDES et RTE n'utilisent pas le même périmètre : l'un mesure la consommation finale d'électricité (403,7 TWh), l'autre la consommation intérieure incluant les pertes et la branche énergie (451 TWh). Les deux chiffres sont exacts.

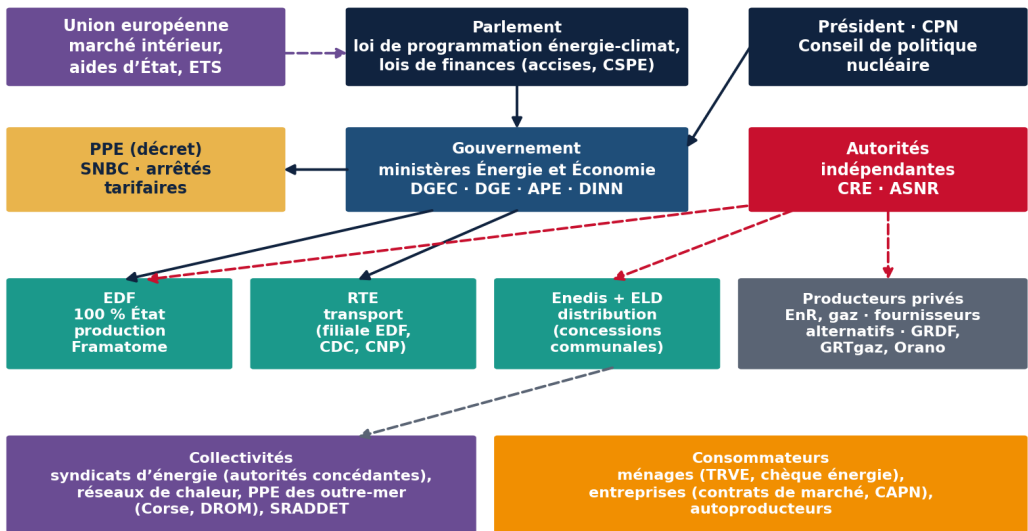
NOS AFFIRMATIONS

« Notre électricité est l'une des plus propres d'Europe ; notre énergie, elle, reste majoritairement fossile. Le chantier n'est pas de produire propre, c'est d'électrifier. »

03 Qui décide quoi

Qui décide quoi dans l'énergie

Tutelle et décision en trait plein · régulation et contrôle en pointillés



Source : code de l'énergie ; décret 2026-76 (PPE) ; loi du 21 mai 2024 (ASNR) ; schéma Élysée Conseils

La politique énergétique repose sur une chaîne de décision longue. Le code de l'énergie (article L. 100-1 A) prévoit qu'une loi quinquennale fixe les grandes priorités ; la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) les décline par décret. La **PPE 3** a été arrêtée par le **décret n° 2026-76 du 12 février 2026** : elle fixe les objectifs de consommation, de production et de capacités jusqu'en 2035.

Le nucléaire fait l'objet d'un pilotage spécifique : le **Conseil de politique nucléaire**, présidé par le chef de l'État, arbitre les grandes décisions (programme EPR2, financement, aval du cycle) ; la délégation interministérielle au nouveau nucléaire (DINN) suit le programme ; l'Agence des participations de l'État exerce la tutelle actionnariale d'EDF, détenue à 100 % par l'État. Deux autorités indépendantes encadrent le tout : la **CRE** pour les prix, les réseaux et les charges de service public, l'**ASNR** pour la sûreté.

Les acteurs et leurs leviers

Acteur	Rôle	Levier principal
Parlement	Lois de finances, loi quinquennale de programmation	Accises, budget des charges de service public
Gouvernement (DGEC)	PPE, appels d'offres, arrêtés tarifaires	Volumes et prix des soutiens
Conseil de politique nucléaire	Arbitrages stratégiques nucléaires	EPR2, aval du cycle, financement
CRE	Régulation des marchés et des réseaux	Proposition des TRVE et du TURPE, calcul des charges, VNU
ASNR	Sûreté nucléaire et radioprotection	Autorisation des prolongations (décision générique 1 300 MWe du 1er juillet 2025)
EDF	Production nucléaire et hydraulique, maîtrise d'ouvrage	Programme EPR2, grand carénage

Acteur	Rôle	Levier principal
RTE	Transport, équilibre du système	Bilan prévisionnel, schéma décennal (SDDR)
Enedis et ELD	Distribution, raccordements	Investissements, délais de raccordement
Collectivités	Autorités concédantes, réseaux de chaleur, PPE des outre-mer	Planification locale, concessions
Union européenne	Marché intérieur, aides d'État, marché carbone	Approbation des soutiens (EPR2, contrats pour différence)

Source : code de l'énergie ; décret 2026-76 ; loi du 21 mai 2024 ; CRE ; Cour des comptes (janvier 2025).

À SAVOIR

La réforme de 2024 a fusionné l'Autorité de sûreté nucléaire et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire au sein de l'**ASNR** (loi du 21 mai 2024). La loi du 11 avril 2024 protège EDF contre son démembrement.

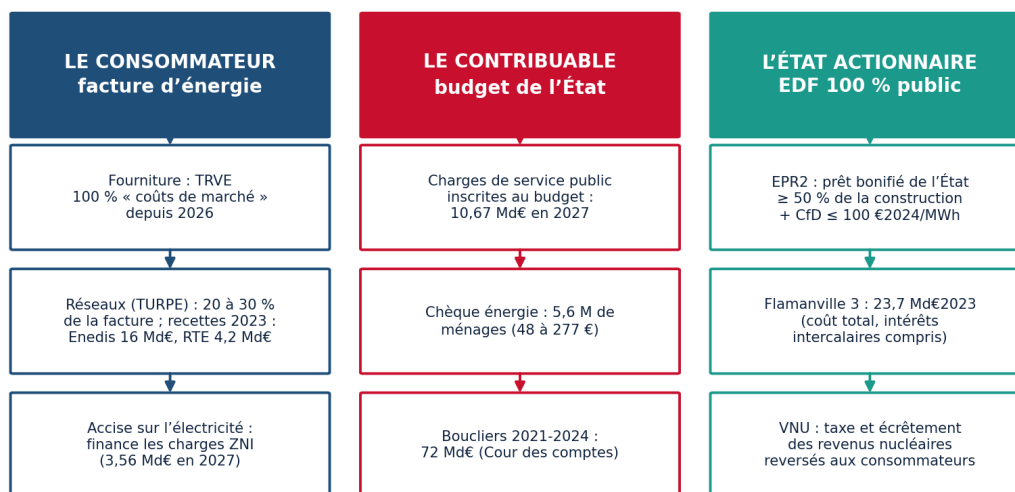
NOS AFFIRMATIONS

« Dix acteurs pour une seule facture : quand chacun décide d'un morceau, personne ne répond du tout. »

04 Qui paie quoi : les trois payeurs

Trois payeurs pour un même système

Qui finance quoi : principaux flux identifiés, derniers montants publiés

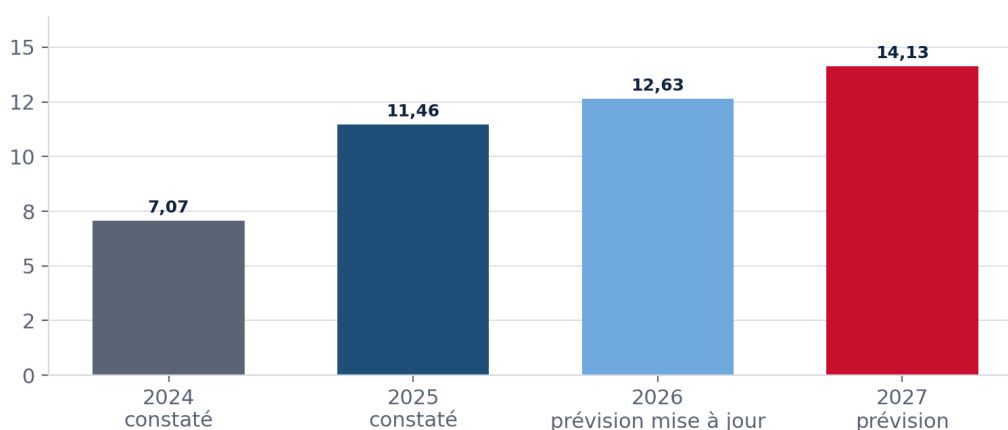


Source : CRE, délib. 2026-149 ; PPE 3 ; ONPE 2025 ; Élysée 17/03/2025 ; Cour des comptes 2024 et 2025

Le système énergétique a trois payeurs. Le **consommateur** règle la fourniture, les réseaux (le TURPE représente 20 à 30 % de la facture d'électricité des ménages) et les taxes. Le **contribuable** finance, via le budget de l'État, l'essentiel des charges de service public de l'énergie, le chèque énergie et, de 2021 à 2024, les boucliers tarifaires. L'**État actionnaire** porte, à travers EDF, le risque des grands investissements nucléaires.

Quand les prix de marché baissent, le soutien public monte

Charges de service public de l'énergie au titre de chaque année (hors boucliers), Md€ courants

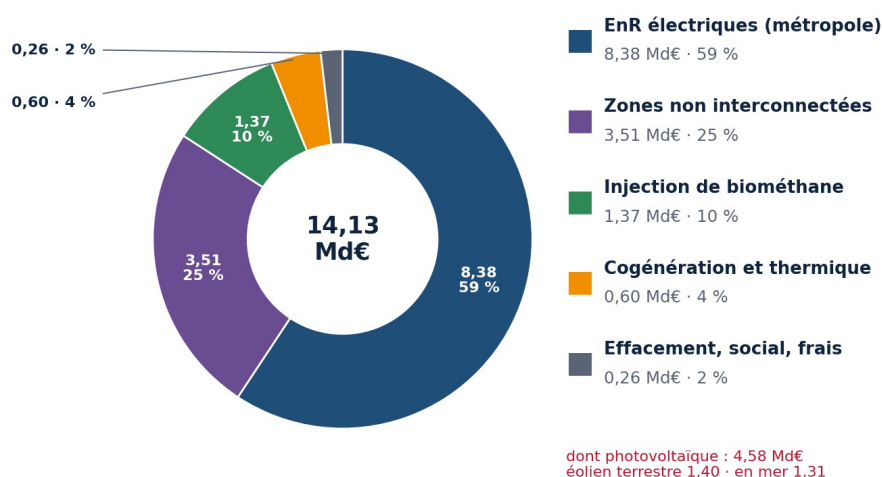


Source : CRE, délibération n° 2026-149 du 15 juillet 2026, tableau 3

Les **charges de service public de l'énergie** (CSPE) compensent les surcoûts des contrats de soutien aux renouvelables et au biométhane, la péréquation tarifaire des outre-mer et de la Corse, et quelques dispositifs sociaux. Au titre de 2027, la CRE les évalue à **14,1 Md€**, contre 7,1 Md€ constatés au titre de 2024. Les charges à compenser en 2027 (14,2 Md€, régularisations comprises) sont inscrites pour **10,67 Md€ au budget de l'État** et couvertes pour **3,56 Md€ par l'accise sur l'électricité** (charges des zones non interconnectées).

Les renouvelables électriques, 59 % des charges

Charges de service public de l'énergie prévues au titre de 2027, par action, Md€



Source : CRE, délibération n° 2026-149 du 15 juillet 2026, tableau 3

Ce mécanisme est contracyclique : quand les prix de marché sont élevés, les producteurs sous contrat reversent la différence (les renouvelables ont ainsi rapporté 5,5 Md€ au budget en 2022-2023 selon la CRE) ; quand les prix baissent, l'État paie le complément. La hausse de 2027 vient surtout des volumes : + 9,7 TWh soutenus, principalement photovoltaïques. Les contrats photovoltaïques antérieurs à 2010, conclus à des tarifs très élevés, pèsent encore environ 2 Md€ par an.

CHIFFRE CLÉ

72 Md€ : coût pour l'État des mesures contre la hausse des prix de l'énergie de 2021 à 2024, selon l'estimation de la Cour des comptes (mars 2024) citée par l'ONPE.

À SAVOIR

La CRE estime à 5,5 Md€ les recettes apportées par les renouvelables en 2022-2023 ; la PPE 3 cite 6,5 Md€. L'écart tient probablement au périmètre des années et des filières retenues : il reste à documenter (voir annexe).

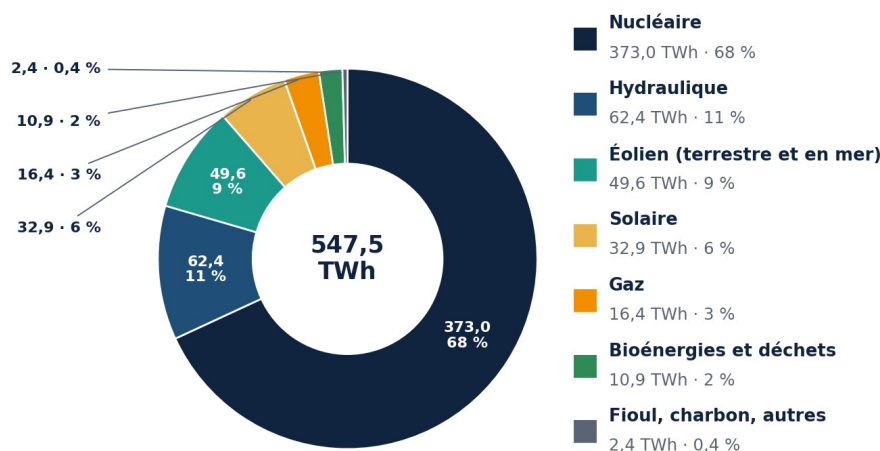
NOS AFFIRMATIONS

« Le consommateur paie les réseaux, le contribuable paie les soutiens, l'actionnaire paie les réacteurs : c'est toujours le même Français, et il ne voit jamais la facture complète. »

05 L'électricité : un système décarboné et excédentaire

Un mix électrique décarboné à 95 %

Production d'électricité par filière, France métropolitaine, 2025, TWh



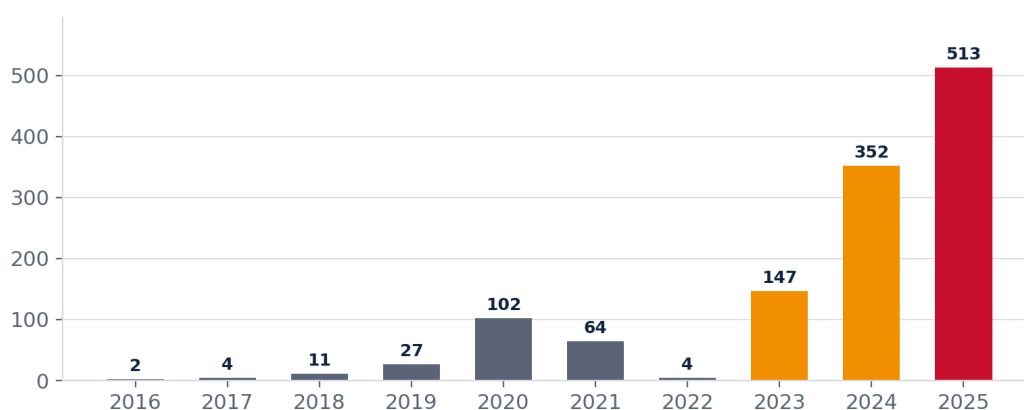
Source : RTE, Bilan électrique 2025, figure 2.2

La production d'électricité atteint **547,5 TWh** en 2025 (+ 8,2 TWh). Le nucléaire progresse pour la troisième année consécutive (**373,0 TWh**, + 11,3 TWh), le solaire bondit de 33 % (32,9 TWh), tandis que l'hydraulique recule de 12,9 TWh après une année 2024 exceptionnelle. La production décarbonée (nucléaire et renouvelables) atteint un record historique de **521,1 TWh**, soit 95,2 % du total. Les émissions directes du secteur tombent à 10,9 MtCO₂éq, leur plus bas niveau depuis 1945.

La consommation, elle, stagne : **451 TWh** corrigés des aléas climatiques (+ 0,4 %), toujours sous son niveau d'avant la crise de 2022. L'écart se retrouve dans les échanges : un solde exportateur record de **92,3 TWh**, soit 17 % de la production, l'équivalent de la consommation annuelle de la Belgique.

Les heures à prix négatif se multiplient

Nombre d'heures à prix spot négatif en France, 2016-2025



Source : RTE, Bilan électrique 2025, figure 3.11 (données EPEX, Nord Pool)

L'abondance de production aux heures solaires fait basculer les prix de gros sous zéro de plus en plus souvent : **513 heures** en 2025, contre 4 en 2022. Le prix spot moyen reste de **61 €/MWh** (58 € en 2024, 39,4 € en 2019, 275,9 € au cœur de la crise de 2022). Les prix captés par les filières divergent : environ 40 €/MWh pour le solaire, 57 € pour l'éolien terrestre, 61 € en base (RTE).

À SAVOIR

Il n'existe **aucune priorité technique d'injection** des renouvelables : en situation d'excédent, le nucléaire module le premier parce que son coût variable est supérieur à celui de l'éolien et du solaire (RTE, Bilan prévisionnel 2025).

La modulation du parc nucléaire a représenté **une trentaine de TWh** en 2025, un volume stable et comparable à celui des années 1990. Les renouvelables ont renoncé à environ **3 TWh** lors des prix négatifs, le double de 2024.

NOS AFFIRMATIONS

« Nous avons l'électricité la plus décarbonée d'Europe et nous la vendons à nos voisins faute de l'utiliser chez nous : 92 TWh exportés, c'est le prix de l'électrification qui n'avance pas. »

06 Le nucléaire : socle du système, chantiers à risque

Le parc compte **57 réacteurs** pour 63,0 GW, dont Flamanville 3, couplé au réseau le 21 décembre 2024. La PPE 3 retient un scénario central de **380 TWh** par an et fixe à EDF l'objectif d'un **productible supérieur à 420 TWh d'ici à 2030**. En 2025, les visites décennales n'ont fait perdre que 27 TWh, contre 46 TWh en 2024. L'ASNR a rendu le 1er juillet 2025 sa décision générique sur le quatrième réexamen des réacteurs de 1 300 MWe, ouvrant la voie aux visites décennales de 2026 à 2034.

Combien coûte le parc existant ?

Paramètre	CRE	EDF
Coût complet du parc existant	60,3 €2026/MWh	79,6 €/MWh
Coût moyen pondéré du capital retenu	9,1 %	11,3 %
Production de référence	362 TWh/an	—

Source : CRE, rapport sur les coûts du parc nucléaire existant et délibération 2025-219 (2025).

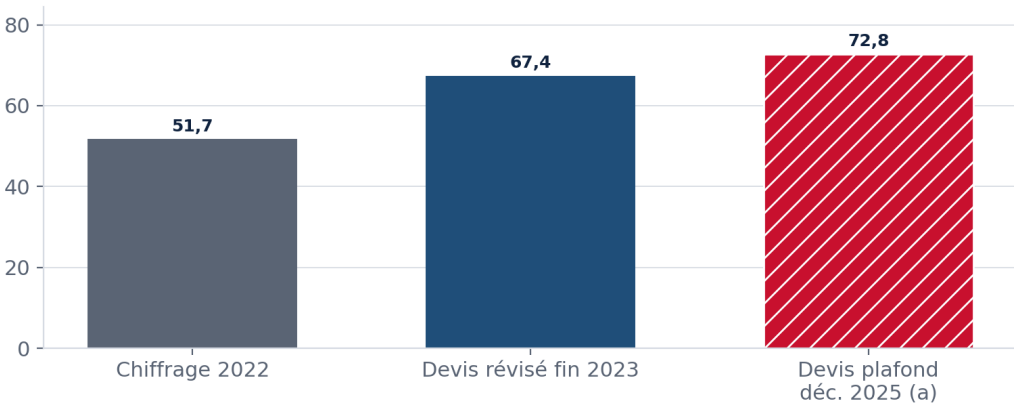
Flamanville 3 : la référence qui pèse

Étape	Donnée	Source
Devis initial	3,3 Md€2005, 54 mois de chantier	Rapport Folz (2019)
Coût de construction	12,4 Md€2015	Rapport Folz
Coût total	23,7 Md€2023, intérêts intercalaires compris	Cour des comptes (2025)
Couplage au réseau	21 décembre 2024, 17 ans après le début du chantier (2007)	Cour des comptes ; calcul
Prix nécessaire pour 4 % de rentabilité réelle	122 €2023/MWh (facteur de charge 85 %) ; 138 € (75 %)	Cour des comptes

Source : J.-M. Folz, rapport sur la construction de l'EPR de Flamanville (2019) ; Cour des comptes, La filière EPR (janvier 2025).

EPR2 : un devis en hausse de 41 % en trois ans

Coût de construction des six premiers réacteurs EPR2 (hors frais financiers), Md€ de 2020



(a) annonce du conseil d'administration d'EDF relayée par la presse, à confirmer sur le communiqué officiel

Source : Cour des comptes, La filière EPR, janvier 2025 (2022, 2023) ; conseil d'administration d'EDF du 18/12/2025 via presse (2025)

Le programme **EPR2** prévoit trois paires de réacteurs (Penly, Gravelines, Bugey). Le devis est passé de 51,7 Md€2020 en 2022 à **67,4 Md€2020** fin 2023 (+ 30 %), pour un coût de production de 79,9 €2020/MWh contre 60 € dans le chiffrage initial. Le conseil d'administration d'EDF aurait fixé en décembre 2025 un devis plafond de **72,8 Md€2020** (information de presse, à confirmer). Le Conseil de politique nucléaire du 17 mars 2025 a arrêté le schéma de financement : un **prêt bonifié de l'État couvrant au moins la moitié des coûts de construction** et un **contrat pour différence plafonné à 100**

€2024/MWh, pour une première mise en service visée en **2038**. La PPE 3 prévoit la décision finale d'investissement **au plus tard durant l'année 2026** et l'étude d'un second palier d'au moins 13 GWe (huit EPR2).

POINT DE VIGILANCE

La Cour des comptes recommande de **retenir la décision finale d'investissement** tant que le financement n'est pas sécurisé et que la conception détaillée n'a pas atteint le niveau visé : « l'accumulation de risques et de contraintes pourrait conduire à un échec du programme ». L'aide d'État devra en outre être approuvée par la Commission européenne, ce qui demande une année supplémentaire ou davantage.

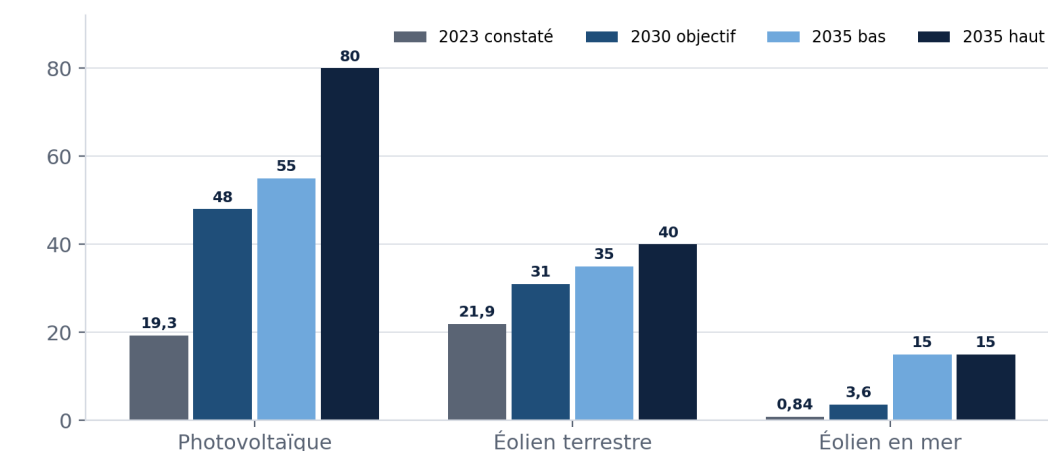
NOS AFFIRMATIONS

« Flamanville devait coûter 3,3 milliards et durer 54 mois ; il a coûté 23,7 milliards et duré 17 ans. Nous ne relancerons pas le nucléaire sans en tirer chaque leçon. »

07 Les renouvelables électriques et leur soutien

Des objectifs renouvelables multipliés par deux à quatre

Capacités installées (2023) et objectifs de la PPE 3 (2030, 2035 fourchettes basse et haute), GW



Source : décret n° 2026-76 du 12 février 2026 (PPE 3), tableau des objectifs de capacités

Fin 2025, le parc renouvelable électrique comprend **30,4 GW de solaire** (+ 5,9 GW en un an), **23,9 GW d'éolien terrestre** (+ 0,9 GW), **1,9 GW d'éolien en mer** (+ 0,4 GW) et 25,7 GW d'hydraulique. Il a produit 148 TWh et couvert **33,2 %** de la consommation. La PPE 3 fixe, pour 2030, 48 GW de photovoltaïque, 31 GW d'éolien terrestre et 3,6 GW d'éolien en mer ; pour 2035, 55 à 80 GW, 35 à 40 GW et 15 GW.

Où en sont les filières ?

Filière	Parc fin 2025	Objectif 2030	Objectif 2035	Charges prévues 2027
Photovoltaïque	30,4 GW	48 GW	55 à 80 GW	4,58 Md€
Éolien terrestre	23,9 GW	31 GW	35 à 40 GW	1,40 Md€
Éolien en mer	1,9 GW	3,6 GW	15 GW	1,31 Md€
Bioénergies électriques	2,3 GW (thermique renouvelable et déchets)	—	—	0,86 Md€
Hydraulique (dont STEP)	25,7 GW	26,3 GW	28,7 GW	—

Source : RTE, Bilan électrique 2025 ; PPE 3 ; CRE, délibération 2026-149 (tableau 3).

Le soutien public se concentre sur le photovoltaïque : **4,58 Md€** prévus au titre de 2027 sur 8,38 Md€ pour l'ensemble des renouvelables électriques. Le volume soutenu atteindra 98,5 TWh en 2027 ; le surcoût unitaire moyen était de 91,9 €/MWh en 2025. La PPE 3 (article 2) plafonne jusqu'en 2028 les niveaux de soutien de l'éolien terrestre et du photovoltaïque, et ouvre une révision simplifiée en 2027.

À SAVOIR

Selon la CRE, la suppression totale des productions soutenues pendant les heures à prix négatif économiserait **au plus une centaine de millions d'euros par an** : l'enjeu budgétaire des prix négatifs est faible, l'enjeu est le volume de contrats et leur niveau de prix.

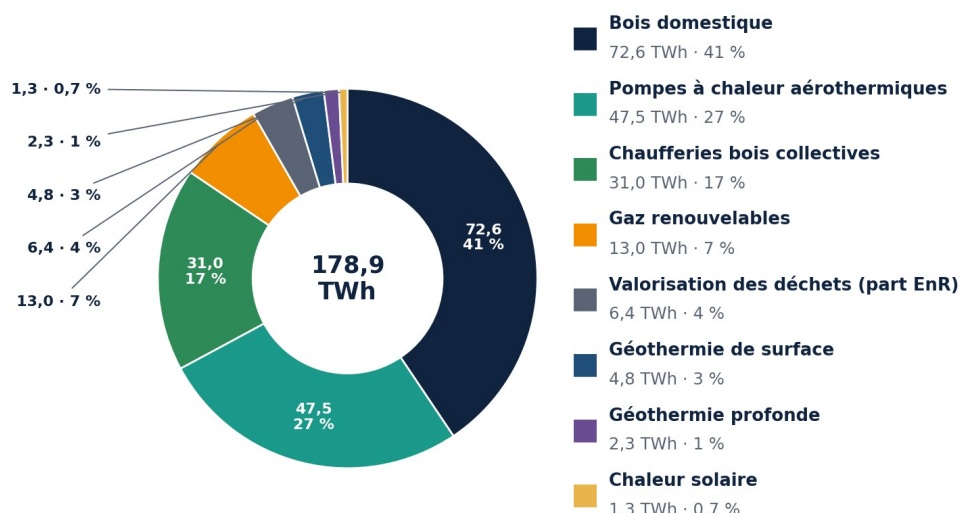
NOS AFFIRMATIONS

« Le solaire capte 40 euros le mégawattheure sur le marché ; nous lui garantissons en moyenne bien davantage. Plus nous en installons aux mêmes heures, plus chaque panneau vaut peu et plus le contribuable paie. »

08 La chaleur, premier usage oublié

La chaleur renouvelable, d'abord du bois et des pompes à chaleur

Production de chaleur renouvelable par filière, France métropolitaine, 2024, TWh

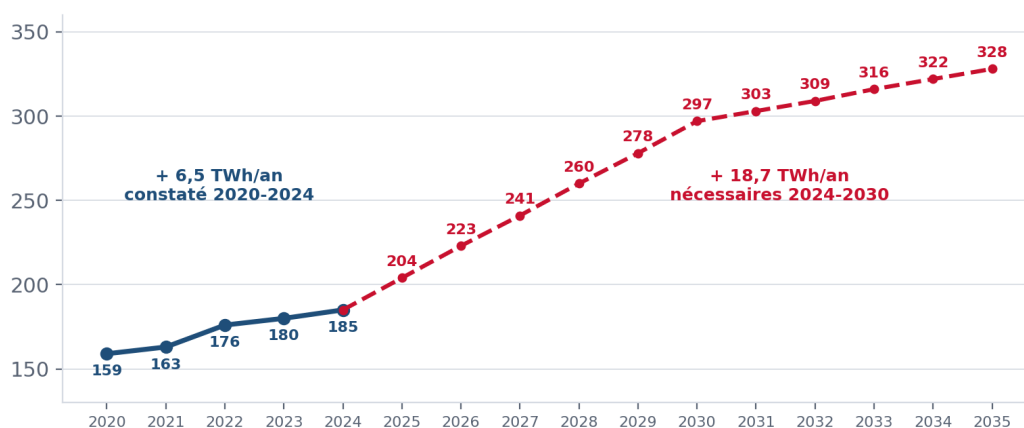


Source : SER, Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération, édition 2025

La chaleur représente **43 %** de la consommation d'énergie finale (PPE 3). En 2024, la chaleur renouvelable a atteint **178,9 TWh**, soit **28,9 %** de la consommation finale de chaleur (185 TWh avec la chaleur de récupération). Le bois domestique (72,6 TWh) et les pompes à chaleur aérothermiques (47,5 TWh) en fournissent les deux tiers. La loi fixe un objectif de 38 % de renouvelables dans la chaleur en 2030 ; la PPE 3 vise **297 TWh** de chaleur renouvelable et de récupération en 2030 et **328 à 421 TWh** en 2035.

Chaleur renouvelable : tripler le rythme annuel

Consommation de chaleur renouvelable et de récupération, TWh · constaté 2020-2024, trajectoire PPE 3 2025-2035 (bas)



Source : SER, Panorama de la chaleur 2025, d'après FEDENE ; objectifs PPE 3 (297 TWh en 2030, 328 à 421 TWh en 2035)

Entre 2020 et 2024, la chaleur renouvelable et de récupération a progressé d'environ **6,5 TWh par an** ; il faut désormais **18,7 TWh par an** jusqu'en 2030, soit un rythme de croissance de 8 % par an au lieu de 4 %. Les moyens, eux, ne suivent pas : l'enveloppe 2026 du **Fonds chaleur** est maintenue au niveau de 2025, jugé insuffisant face à la demande de projets, et les forfaits **MaPrimeRénov'** pour les chaudières biomasse ont été supprimés au 1er janvier 2026.

CHIFFRE CLÉ

Le Fonds chaleur a aidé plus de **10 000 installations** depuis 2009, pour **50 TWh/an** de capacité, avec **51 € d'aide par tonne de CO₂ évitée** et 3 € d'investissement déclenchés pour 1 € d'aide (ADEME, cité par le SER).

Dans les bâtiments, les émissions (54,9 Mt éqCO₂ en 2025) proviennent à **82 % du chauffage fossile** (HCC). La chaleur est donc le premier gisement de décarbonation hors transport, et le moins visible dans le débat public.

NOS AFFIRMATIONS

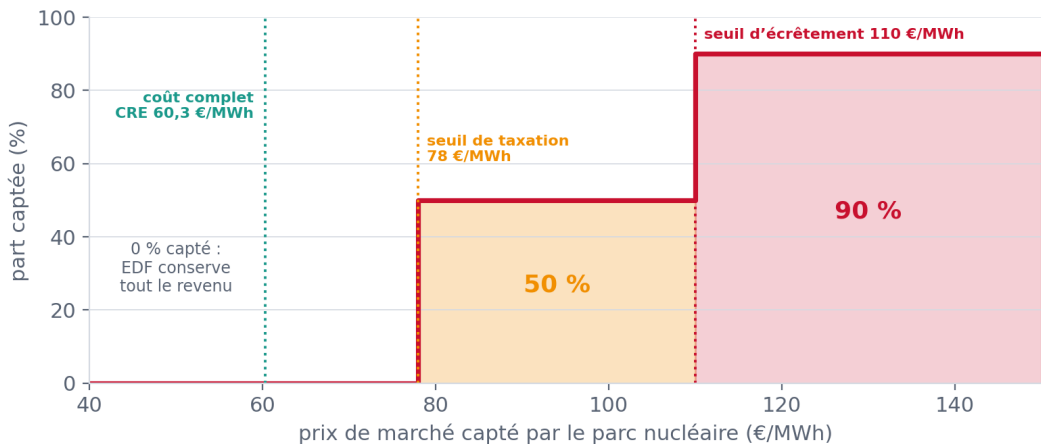
« La moitié de notre énergie sert à chauffer, et c'est le seul poste où l'on coupe les aides quand il faudrait tripler l'effort. »

09 Prix et factures : l'après-ARENH

Depuis le 1er janvier 2026, l'**accès régulé à l'électricité nucléaire historique** (ARENH : 100 TWh par an à 42 €/MWh) a disparu. Il est remplacé par le **versement nucléaire universel** (VNU, loi de finances pour 2025, article 17) : EDF vend sa production au prix du marché, et l'État prélève une part de ses revenus au-delà de deux seuils, pour la reverser aux consommateurs.

Le versement nucléaire universel : ce que capte l'État

Part du revenu nucléaire captée au-delà de chaque seuil, selon le prix de marché (€/MWh) · seuils 2026



Source : loi de finances pour 2025, art. 17 ; décret et arrêté VNU (CRE, délib. 2025-268) ; CRE, coûts du parc nucléaire existant

- **Seuils** : la loi fixe une fourchette (coût complet + 5 à 25 €/MWh pour la taxation à 50 %, + 35 à 55 €/MWh pour l'écèlement à 90 %) ; l'arrêté retient **78 €/MWh** et **110 €/MWh**.
- **Coût de référence** : la CRE évalue le coût complet du parc existant à **60,3 €2026/MWh**, contre 79,6 €/MWh déclarés par EDF.
- **Reversement** : le produit est redistribué à tous les consommateurs finals sous forme d'un montant unitaire en €/MWh, seulement s'il atteint 1 €/MWh. Avec un prix capté projeté à 65,86 €/MWh, **aucun reversement n'est attendu en 2026**.
- **Contrats de long terme** : les contrats d'allocation de production nucléaire (CAPN) d'EDF, de 10 à 15 ans, portent sur une quote-part du parc (1 800 MW, environ 10 TWh) et sont ouverts depuis novembre 2025 aux consommateurs de plus de 7 GWh par an.

Ce qui change en 2026

Pour qui	Ce qui change	Données
Ménages au tarif réglementé	TRVE calculé à 100 % sur les coûts d'approvisionnement de marché	- 0,83 % TTC au 1er février 2026 ; + 2,5 % au 1er août 2026
Ménages en offre de marché	Même exposition au prix de gros, sans ARENH	Prix spot moyen 2025 : 61 €/MWh
Entreprises	Fin de l'ARENH ; CAPN pour les grands consommateurs	Seuil d'accès : 7 GWh/an
Tous	VNU : protection seulement si les prix dépassent 78 €/MWh	Pas de reversement en 2026

Source : LF 2025 art. 17 ; CRE délib. 2025-219, 2025-268 et coûts du parc existant ; RTE, Bilan électrique 2025.

La fiscalité pèse sur le signal-prix : l'**accise sur l'électricité** est environ **deux fois plus élevée** que celle sur le gaz naturel (Académie des technologies, octobre 2025) ; le Shift Project estime le prix de l'électricité

à 1,7 à 2 fois celui du gaz pour le consommateur. Depuis février 2026, les tensions au Moyen-Orient ont porté le gaz autour de 45 à 50 €/MWh (RTE) et fait monter les carburants (HCC).

NOS AFFIRMATIONS

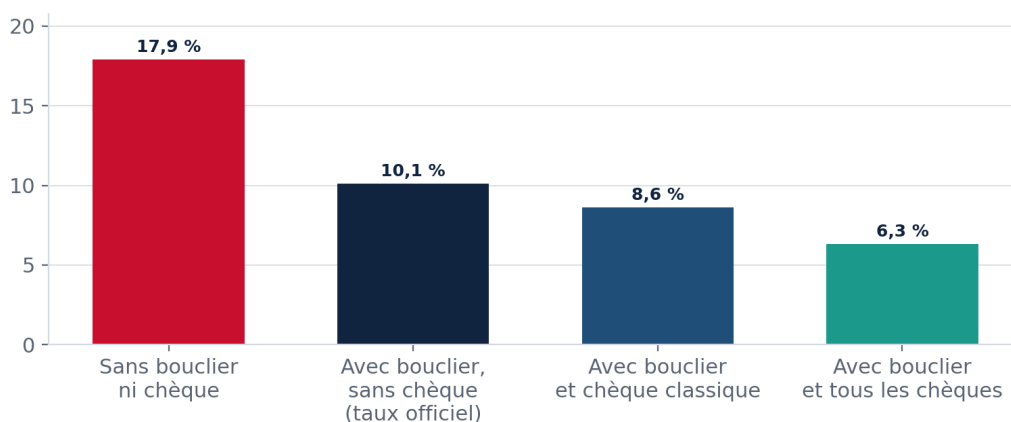
« Nous taxons deux fois plus l'énergie que nous voulons développer que celle dont nous voulons sortir. »

« Le versement nucléaire universel protège contre les crises, pas contre les prix du quotidien : en 2026, il ne reverse rien. »

10 La précarité énergétique

Sans les aides, près d'un ménage sur cinq en précarité

Taux de précarité énergétique (TEE_3D) selon les aides prises en compte, France métropolitaine, 2023, % des ménages



Source : ONPE, Tableau de bord de la précarité énergétique, novembre 2025 (ministère, modèle Prometheus, juin 2025)

En 2023, **10,1 %** des ménages, soit **3,1 millions**, consacraient plus de 8 % de leur revenu aux dépenses d'énergie du logement tout en appartenant aux 30 % les plus modestes. Sans bouclier ni chèque énergie, ce taux aurait atteint **17,9 %** ; avec l'ensemble des chèques, il tombe à 6,3 %. Le taux de pauvreté monétaire (15,4 % en 2023) est au plus haut depuis 1996.

CHIFFRE CLÉ

1 246 000 interventions des fournisseurs pour impayés en 2024 (+ 24 %, quatrième hausse consécutive) : **937 223 réductions de puissance** (+ 27 %) et **308 943 coupures ou résiliations** (+ 16 %).

- **Le froid et le chaud** : 35 % des Français déclarent avoir eu froid chez eux l'hiver 2024-2025 (59 % des bénéficiaires du chèque énergie) ; 49 % ont souffert de la chaleur l'été (64 % des bénéficiaires).
- **Le chèque énergie** : 5,6 millions de ménages destinataires en 2024, 81,8 % d'utilisation, de 48 à 277 € par foyer. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, l'envoi n'est plus entièrement automatique : environ un million de ménages éligibles ne le reçoivent plus d'office.
- **Les impayés** : l'énergie est le premier poste d'impayés des ménages suivis par le Secours Catholique (49,4 %), pour un montant médian de 500 €.
- **La rénovation** : 81 000 rénovations performantes chez les ménages modestes en 2024 (+ 26 %), mais les aides par geste ont chuté de 51 %.
- **La mobilité** : 9,5 % des Français cumulent bas revenus et contraintes de mobilité (ONPE) ; le HCC évalue la précarité mobilité à 15 millions de personnes.

À SAVOIR

Le HCC cite un taux de précarité de **10,8 %** sans préciser l'année ; l'ONPE publie **10,1 %** pour 2023 (18,6 % corrigé de la météo sans aides). Nous retenons la source primaire, l'ONPE. Les 1,25 million d'interventions ne sont pas des ménages : un même foyer peut en subir plusieurs.

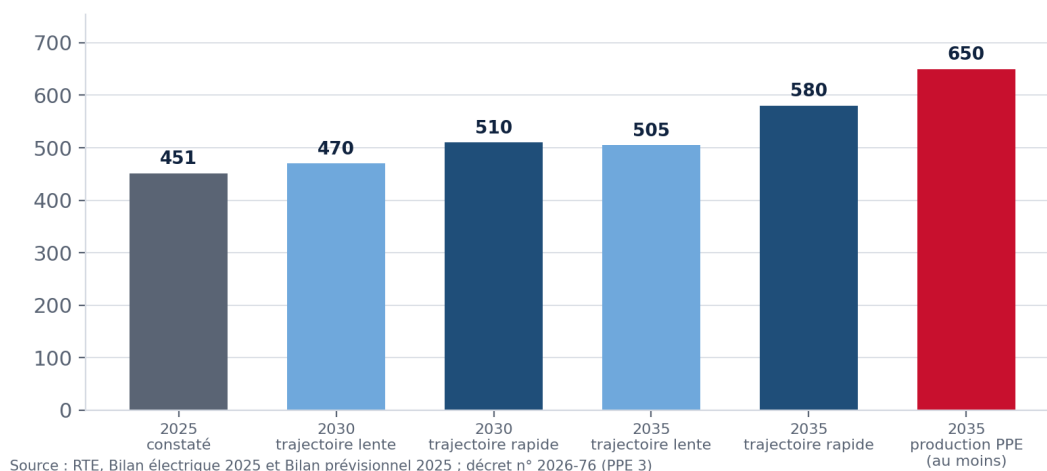
NOS AFFIRMATIONS

« Plus de 1,2 million d'interventions pour impayés en un an : la précarité énergétique n'est pas un indicateur, c'est une coupure. »

11 Demande, réseaux et flexibilité : l'équation de 2035

Une production visée au-delà de la consommation attendue

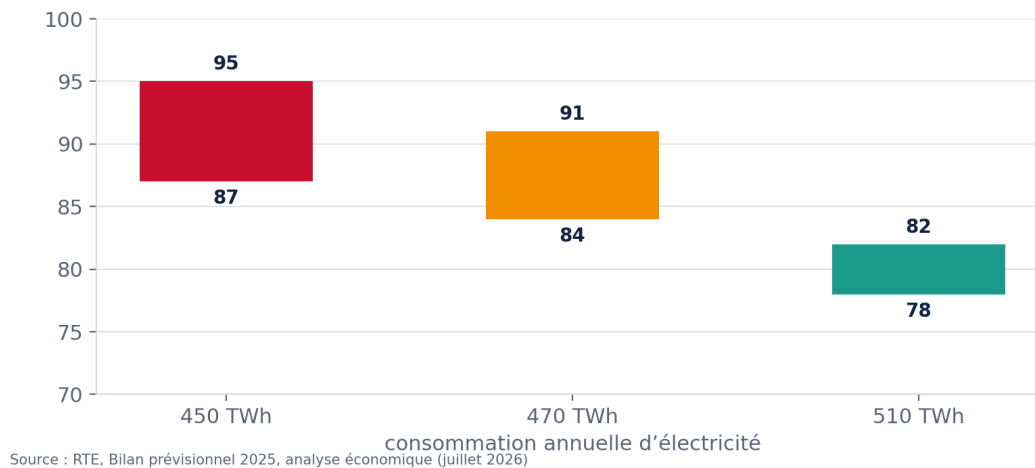
Consommation d'électricité selon RTE et production décarbonée visée par la PPE 3, TWh



RTE décrit deux trajectoires de consommation : une trajectoire **rapide** (510 TWh en 2030, 580 TWh en 2035) et une trajectoire **lente** (470 puis 505 TWh), plus proche de la tendance observée. La PPE 3 vise de son côté une production décarbonée d'**au moins 650 TWh** en 2035. Dans la trajectoire lente, RTE évalue les volumes de production à moduler faute de débouchés à **40 à 50 TWh en 2030** et **60 à 85 TWh en 2035**.

Moins on consomme, plus le MWh coûte cher

Coût complet unitaire du système électrique selon le niveau de consommation, €/MWh (fourchettes RTE)



Le coût complet du système est largement fixe : moins il y a de consommation, plus chaque mégawattheure coûte cher. RTE l'estime entre **78 et 82 €/MWh** pour 510 TWh consommés, **84 à 91 €/MWh** pour 470 TWh et **87 à 95 €/MWh** pour 450 TWh.

Des réseaux à renouveler et à étendre

- **Transport** : le nouveau schéma décennal de RTE prévoit environ **100 Md€** d'investissements d'ici à 2040, contre 33 Md€ jusqu'en 2035 dans le schéma de 2019.
- **Distribution** : Enedis porte ses investissements de 4,4 Md€ par an (2022) à plus de 5 Md€ par an vers 2032, soit environ 100 Md€ d'ici à 2040.

- **Financement** : par le TURPE et les raccordements, donc par le consommateur ; recettes 2023 : 16 Md€ pour Enedis, 4,2 Md€ pour RTE.
- **Interconnexions** : environ 5 GW supplémentaires engagés d'ici à 2030 (Irlande, Espagne, Allemagne, Belgique).
- **Nouveaux usages** : les centres de données consommeraient 10 TWh en 2025 et 40 TWh en 2035 selon le Shift Project.

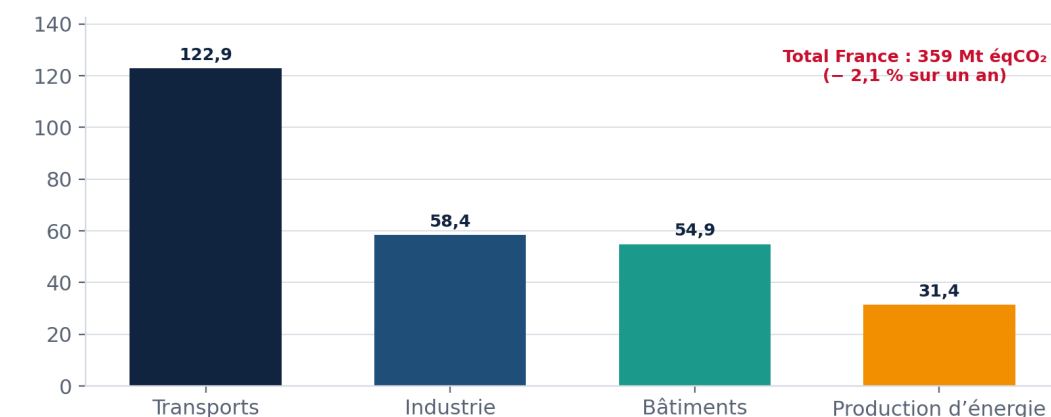
NOS AFFIRMATIONS

« Construire des moyens de production sans électrifier les usages, c'est payer deux fois : les investissements et l'électricité que personne n'achète. »

12 Émissions et énergies fossiles

Le transport émet deux fois plus que l'industrie

Émissions de gaz à effet de serre des secteurs énergétiques, France, 2025 (pré-estimation), Mt eqCO_2



Source : Haut Conseil pour le climat, rapport annuel 2026, résumé (d'après la pré-estimation du Citepa)

La France a émis **359 Mt eqCO_2** en 2025 (pré-estimation), en baisse de 2,1 % (– 7,6 Mt). La combustion d'énergies fossiles représente **65 %** des émissions. Le HCC observe un ralentissement et estime que le rythme de baisse doit dépasser **4 % par an** en moyenne de 2026 à 2028 pour rester sur la trajectoire de la troisième stratégie nationale bas-carbone.

- **Transports** : 122,9 Mt, 34 % des émissions ; 19,9 % de voitures neuves électriques en 2025 ; 3 millions de points de recharge début 2026, dont 195 000 publics, pour un objectif de 7 millions en 2030.
- **Production d'énergie** : 31,4 Mt (+ 0,6 %), hausse due au raffinage (+ 3 %) ; l'électricité seule pèse 9,7 Mt selon le Citepa.
- **Bâtiments** : 54,9 Mt (– 2,1 %), à 82 % issues du chauffage fossile.
- **Industrie** : 58,4 Mt, 16,2 % des émissions.
- **Dépendance** : 581 TWh de produits pétroliers et 254 TWh de gaz consommés ; 64 % du gaz importé arrive sous forme de GNL, dont 86 TWh de Russie (17 %).

Le **plan d'électrification** d'avril 2026, présenté en réponse au choc de prix au Moyen-Orient, repose principalement sur les certificats d'économies d'énergie (CEE) et comporte peu d'engagements nouveaux selon le HCC. La sixième période des CEE augmente les obligations de 27 %.

À SAVOIR

RTE compte 10,9 Mt CO_2eq d'émissions directes pour la production d'électricité, le Citepa 9,7 Mt : les périmètres diffèrent (autoproduction, cogénérations). Les usages difficiles à électrifier (aérien, maritime, chimie, acier) relèvent de technologies de rupture : hydrogène bas-carbone, captage et stockage du carbone, carburants de synthèse.

NOS AFFIRMATIONS

« Deux tiers de nos émissions viennent du pétrole, du gaz et du charbon que nous brûlons ; chaque plein et chaque chaudière au fioul financent les pays producteurs. »

13 Compétences et filière industrielle

La filière nucléaire compte environ **200 000 emplois**. Selon les projections citées par la Cour des comptes, le programme nucléaire nécessitera **100 000 recrutements supplémentaires d'ici à 2033**. La Cour des comptes juge les efforts engagés « insuffisants », notamment pour la remontée en compétences et en capacités industrielles. Le rapport Folz (2019) avait diagnostiqué à Flamanville une « perte de compétences généralisée », en particulier en soudage.

Les métiers en tension identifiés

Métiers	Enjeu	Source
Génie civil, supportage, forge-fonderie, chaudronnerie	Croissance rapide des besoins dès le lancement des chantiers	Cour des comptes (2025)
Robinetterie, traitement de l'eau, tuyauterie-soudage	Besoins différés, mais formations longues	Cour des comptes
Soudeurs qualifiés nucléaire	Défauts de soudure à l'origine d'une partie des retards de Flamanville	Rapport Folz
Plombiers-chauffagistes	Installation et maintenance des pompes à chaleur	Shift Project (PREF, 2026)
Ingénierie et maîtrise d'ouvrage	Répartition des rôles au sein d'EDF « pas encore mise à l'épreuve »	Cour des comptes

Source : Cour des comptes, La filière EPR (janvier 2025) ; rapport Folz (2019) ; Shift Project, Transition robuste (avril 2026).

La Cour des comptes relève aussi l'instabilité des référentiels techniques et réglementaires, qu'il conviendrait de figer au moins pour les trois premières paires d'EPR2, et une stratégie contractuelle d'EDF qui ne garantit pas encore la responsabilisation des fournisseurs.

NOS AFFIRMATIONS

« Un réacteur se construit avec des soudeurs avant de se construire avec des milliards : cent mille recrutements en huit ans, c'est le vrai chemin critique. »

14 Ce que disent les expertises

Huit institutions, huit diagnostics

Institution	Date	Message principal
Académie des sciences	avril 2025	Sur le projet de PPE 3 : incohérences chiffrées ; soutien à 360-400 TWh nucléaires ; rejet d'une hausse des renouvelables intermittentes de 73 à 254-274 TWh en 2035, qui créerait un excédent de plus de 100 TWh et près de 40 % de production non pilotable ; demande que la production suive le rythme de l'électrification.
Académie des technologies	octobre 2025	Accise sur l'électricité environ double de celle sur le gaz ; viser un prix de gros autour de 50 €/MWh ; synchroniser les renouvelables avec la demande ; un avis minoritaire juge les outre-mer « grands oubliés ».
Cour des comptes	janvier 2025	Filière EPR « loin d'être prête » ; rentabilité inconnue ; retenir la décision d'investissement jusqu'au financement sécurisé.
Cour des comptes	2023	Outre-mer : absence de scénario cible, gouvernance des PPE locales à revoir.
Haut Conseil pour le climat	juillet 2026	Ralentissement de la baisse des émissions ; doubler le rythme ; plan d'électrification jugé peu engageant.
RTE	déc. 2025 et juillet 2026	La consommation est en retard ; risque de surcapacité et de coût unitaire en hausse si l'électrification tarde.
CRE	juillet 2026	Charges de service public à 14,2 Md€ en 2027 ; coût complet du parc existant à 60,3 €/MWh.
Shift Project	avril 2026	Électrification : + 250 TWh d'ici à 2050 (≈ 700 TWh) ; maîtrise de la demande : – 130 TWh ; 6 à 14 EPR2 selon les variantes ; lever les freins au solaire et à l'éolien.

Source : avis et rapports cités, voir chapitre Sources.

Convergences et divergences

Toutes les expertises convergent sur un point : le goulet d'étranglement n'est plus la production d'électricité décarbonée, mais l'électrification des usages (transport, chaleur, industrie). **Elles divergent sur le volume de renouvelables** : l'Académie des sciences juge excessive la trajectoire de la PPE, quand le Shift Project plaide pour accélérer solaire et éolien en parallèle du nucléaire. Elles divergent aussi sur le rythme du nouveau nucléaire : de 6 à 14 EPR2 d'ici à 2050 selon les scénarios.

À SAVOIR

L'avis de l'Académie des sciences portait sur le projet de PPE 3 soumis à consultation au printemps 2025 ; le décret définitif de février 2026 a repris une partie des objectifs discutés.

NOS AFFIRMATIONS

« Les académies, la Cour des comptes, RTE et le Haut Conseil pour le climat disent la même chose : le problème n'est plus de produire, c'est de consommer mieux notre électricité. »

15 Quatre incohérences chiffrées

L'analyse des documents officiels fait apparaître quatre écarts entre les objectifs affichés et les moyens ou trajectoires décrits dans ces mêmes documents. Ils constituent les arbitrages structurants du prochain quinquennat.

Incohérence	Objectif affiché	Ce que disent les chiffres	Source
1. La consommation	1 243 TWh d'énergie finale en 2030	Les mesures modélisées conduisent à 1 440 TWh : 197 TWh renvoyés à des « mesures complémentaires »	PPE 3
2. Offre et demande	Au moins 650 TWh décarbonés en 2035	Consommation de 505 à 580 TWh ; 60 à 85 TWh à moduler faute de débouchés (trajectoire lente)	PPE 3, RTE
3. La chaleur	297 TWh de chaleur EnR&R en 2030	+ 18,7 TWh/an nécessaires contre + 6,5 observés ; Fonds chaleur stable, aide biomasse supprimée	SER, PPE 3
4. L'EPR2	Décision d'investissement au plus tard en 2026	Devis + 41 % depuis 2022 ; rentabilité inconnue ; la Cour des comptes recommande d'attendre	Cour des comptes

Source : décret 2026-76 ; RTE, Bilan prévisionnel 2025 ; SER, Panorama chaleur 2025 ; Cour des comptes (janvier 2025).

À ces quatre écarts s'ajoute une **incohérence fiscale** : l'électricité, que la PPE veut substituer aux énergies fossiles, supporte une accise environ deux fois plus élevée que le gaz. Elle reste à documenter précisément sur les barèmes officiels (voir annexe).

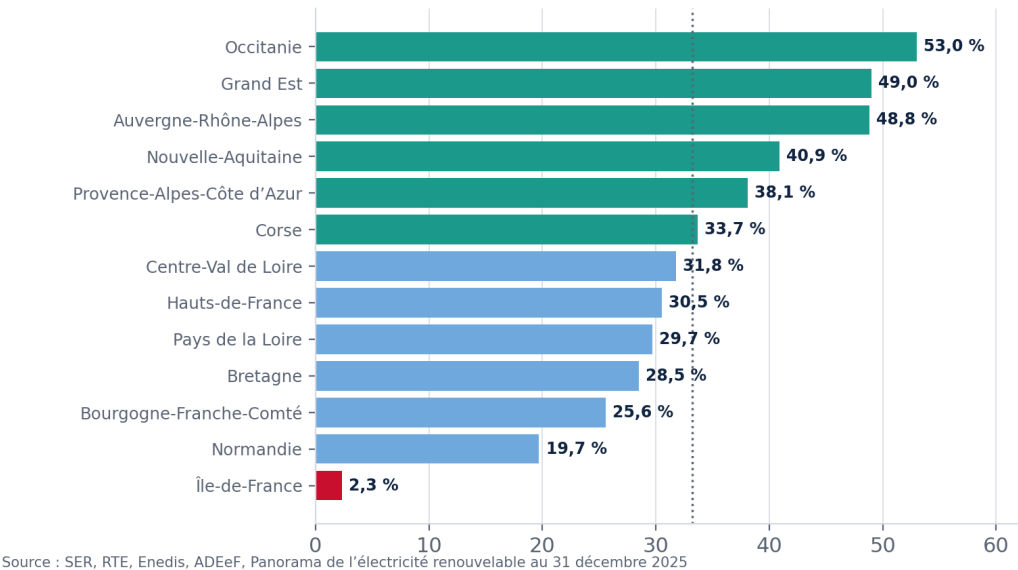
NOS AFFIRMATIONS

« La programmation de l'énergie prévoit elle-même un trou de 197 TWh qu'elle ne sait pas combler : un objectif sans moyen n'est pas un plan, c'est un vœu. »

16 La carte territoriale

De 2 % à 53 % : la carte inégale du renouvelable

Part de la consommation régionale d'électricité couverte par les renouvelables, 2025 · France : 33,2 %



La production renouvelable couvre **33,2 %** de la consommation d'électricité en France métropolitaine, mais de **2,3 % en Île-de-France à 53 % en Occitanie**. L'Auvergne-Rhône-Alpes accueille le premier parc renouvelable (19 % des capacités nationales, à 70,4 % hydraulique). Le Grand Est dépasse 10 GW installés. Les plus fortes progressions de 2025 concernent la Nouvelle-Aquitaine (+ 1 244 MW), les Pays de la Loire (+ 968 MW) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (+ 922 MW).

Chaque région a son énergie

Filière	Régions en tête	Donnée 2025
Éolien terrestre	Hauts-de-France, Grand Est	couvre 26,8 % et 22,2 % de leur consommation ; parcs de 6 594 et 5 166 MW
Éolien en mer	Pays de la Loire, Bretagne, Normandie	couvre 8,4 %, 8 % et 6,7 % de leur consommation
Solaire	Nouvelle-Aquitaine, Occitanie	couvre 18,1 % et 16,3 % de leur consommation (France : 7,4 %)
Hydraulique	Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est	70,4 % du parc renouvelable d'Auvergne-Rhône-Alpes ; 17,1 % de la consommation du Grand Est
Nucléaire	18 sites, 57 réacteurs	essentiellement le long des fleuves et des côtes de la Manche
Chaleur (bois domestique)	Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie	premières régions consommatrices de bois-bûche

Source : SER, RTE, Enedis, ADEEF, Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2025 ; SER, Panorama de la chaleur 2025 ; Cour des comptes (carte IRSN).

L'Île-de-France, premier bassin de consommation, ne produit presque rien de renouvelable : elle dépend du réseau national, donc des centrales nucléaires et des parcs éoliens des autres régions. Les collectivités jouent un rôle croissant par les réseaux de chaleur, les concessions de distribution et les schémas régionaux de raccordement des renouvelables.

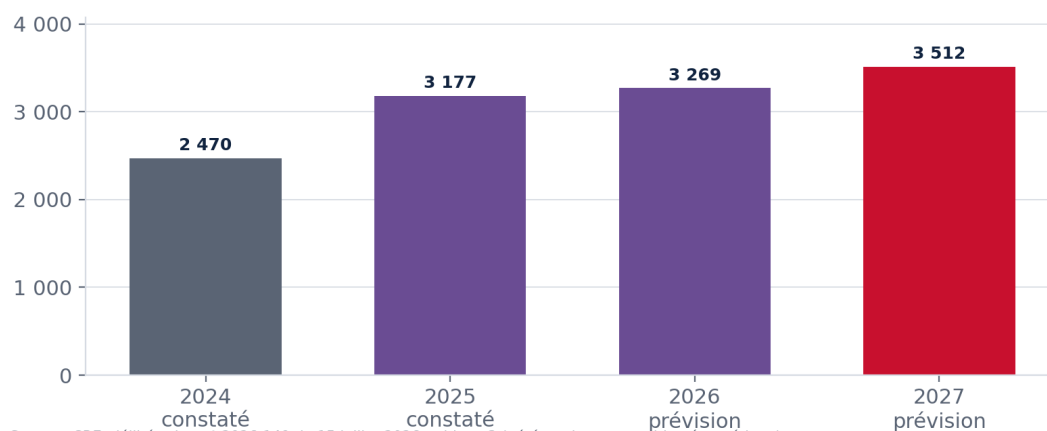
NOS AFFIRMATIONS

« Le vent souffle au nord, le soleil brille au sud, l'eau coule à l'est et la consommation se concentre à Paris : le réseau national est notre première solidarité territoriale. »

17 L'outre-mer et la Corse

Outre-mer et Corse : 3,5 Md€ de solidarité en 2027

Charges de service public au titre du soutien aux zones non interconnectées, M€ courants



Les **zones non interconnectées** (Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, îles bretonnes) produisent leur électricité localement, à un coût moyen de **271 €/MWh**, trois à quatre fois celui de l'Hexagone (de 217 €/MWh en Corse à 489 €/MWh à Saint-Pierre-et-Miquelon). La solidarité nationale garantit aux habitants les mêmes tarifs qu'en métropole : depuis 2015, c'est le **budget de l'État**, et non plus les autres clients d'EDF, qui compense l'écart. Au titre de 2027, la CRE prévoit **3,51 Md€** de charges : 2,22 Md€ pour la transition énergétique et 1,29 Md€ pour la péréquation.

Des situations contrastées (données 2021)

Territoire	Part renouvelable	Caractéristique
Guyane	environ 70 %	hydraulique (60 % de la production) ; 30,2 % encore fossile
Corse	33,4 %	coût de production le plus bas (217 €/MWh)
Guadeloupe	28,4 %	géothermie, éolien
La Réunion	28,2 %	conversion des centrales à la biomasse, en partie importée
Martinique	25,7 %	fioul majoritaire
Mayotte	5,3 % au plus	consommation doublée depuis 2005
Saint-Pierre-et-Miquelon	0 %	coût le plus élevé (489 €/MWh)

Source : Cour des comptes, Les soutiens publics aux zones non interconnectées (observations définitives, 2023).

- **Une autonomie mal définie** : la loi de 2015 vise l'autonomie énergétique en 2030, mais la conversion des centrales passe en partie par des **biocarburants importés**, ce qui interroge l'objectif.
- **Pas de scénario cible** : contrairement à l'Hexagone, les décisions ne reposent sur aucun mix de référence chiffré à 2035-2040 ; la Cour des comptes demande aux gestionnaires de réseau des scénarios chiffrés à 2040.
- **Une gouvernance grippée** : échec généralisé de l'adoption des PPE locales en 2022, contournement par des révisions simplifiées, absence de responsabilité financière des collectivités dans des choix payés par l'État.

À SAVOIR

Les données de la Cour des comptes datent de 2021-2022 ; les charges 2024-2027 proviennent de la CRE (juillet 2026). Une mise à jour des parts renouvelables par territoire reste à obtenir (EDF SEI, observatoires régionaux).

NOS AFFIRMATIONS

« Trois milliards et demi d'euros par an pour garantir aux Ultramarins le même prix qu'à Paris : c'est juste, et c'est précisément pour cela que chaque euro doit servir à sortir du fioul, pas à importer un autre carburant. »

18 Les acteurs et leurs attentes

L'énergie mobilise des acteurs nombreux dont les attentes, exprimées publiquement, dessinent les sujets de concertation du prochain quinquennat. Nous les avons lues, nous continuerons à les écouter, et les positions pourront évoluer dans la concertation, au nom de l'intérêt général.

Ce que nous avons entendu

Acteur	Attentes exprimées	Sujet de concertation
Salariés des industries électriques et gazières et leurs représentants	Intégrité d'EDF, visibilité sur le programme nucléaire, recrutements et formation	Compétences, organisation d'EDF
Filière nucléaire	Décision rapide et stable sur l'EPR2, référentiels figés, commandes lisibles	Calendrier, financement
Filières renouvelables	Visibilité pluriannuelle, Fonds chaleur renforcé, rétablissement des aides biomasse	Volumes et soutiens
Industriels consommateurs	Prix compétitif et prévisible après l'ARENH, contrats de long terme	CAPN, électrification industrielle
Consommateurs et médiateur de l'énergie	Chèque énergie revalorisé et automatique, protection contre les coupures	Précarité, tarifs
Collectivités et syndicats d'énergie	Moyens pour les réseaux de chaleur et les concessions, raccordements plus rapides	Planification locale
Élus et acteurs ultramarins	Autonomie énergétique, maîtrise des coûts, scénarios cibles	PPE des outre-mer
Instances climat et associations	Accélérer la baisse des émissions, cohérence des politiques	Électrification, sobriété

Source : Médiateur national de l'énergie (via ONPE, 2025) ; SER, panoramas 2025 ; Cour des comptes (2023, 2025) ; HCC (2026).

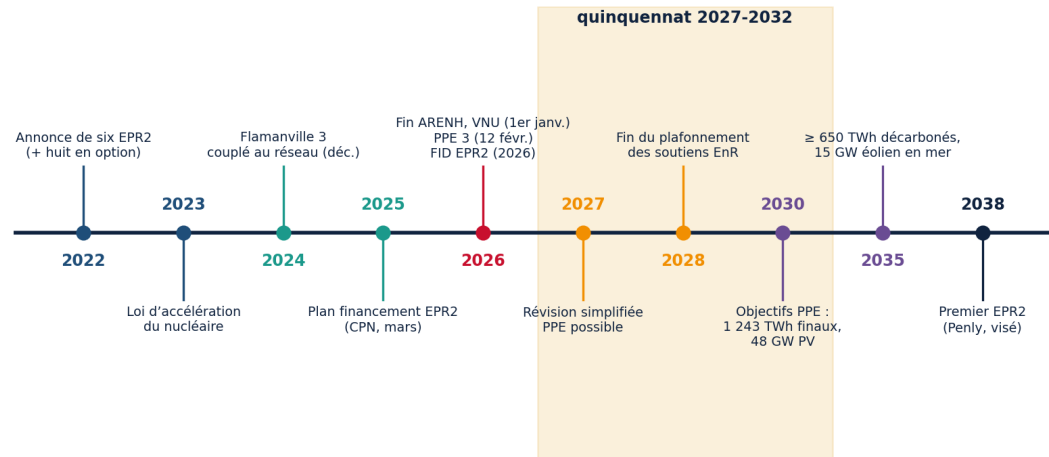
NOS AFFIRMATIONS

« Salariés, industriels, collectivités, associations : tous demandent la même chose, de la visibilité. C'est la première chose que l'État leur doit. »

19 Le calendrier et le tableau de bord

Le calendrier qui s'impose au prochain quinquennat

Échéances fixées par la loi, la PPE 3 et les annonces officielles (espacement non proportionnel)



Source : décret 2026-76 ; loi 2023-491 ; LF 2025 art. 17 ; Élysée, CPN du 17/03/2025 ; RTE

Tableau de bord : situation et cibles officielles

Indicateur	Situation	Cible officielle	Échéance
Consommation finale d'énergie	1 494,7 TWh (2025)	1 243 TWh	2030
Production d'électricité décarbonée	521,1 TWh (2025)	au moins 650 TWh	2035
Production nucléaire	373,0 TWh (2025)	380 TWh (central) ; productible > 420 TWh	2030
Photovoltaïque	30,4 GW	48 GW ; 55 à 80 GW	2030 ; 2035
Éolien terrestre	23,9 GW	31 GW ; 35 à 40 GW	2030 ; 2035
Éolien en mer	1,9 GW	3,6 GW ; 15 GW	2030 ; 2035
Chaleur renouvelable et de récupération	185 TWh (2024)	297 TWh ; 328 à 421 TWh	2030 ; 2035
Émissions de GES	359 Mt éqCO ₂ (2025)	baisse de plus de 4 % par an	2026-2028
Points de recharge	3 millions (début 2026)	7 millions	2030
EPR2	devis 67,4 Md€2020 (72,8 annoncés)	décision d'investissement ; 1er réacteur	2026 ; 2038
Précarité énergétique	10,1 % des ménages (2023)	pas de cible chiffrée	—
Charges de service public	14,1 Md€ (prévision 2027)	pas de cible	—

Source : SDES ; RTE ; PPE 3 ; SER ; HCC (2026) ; Cour des comptes ; ONPE ; CRE.

POINT DE VIGILANCE

Le prochain quinquennat hérite de trois échéances fermes : la **révision simplifiée de la PPE** possible en 2027, la **fin du plafonnement des soutiens** photovoltaïque et éolien en 2028, et les **objectifs 2030** (48 GW de solaire, 297 TWh de chaleur, 1 243 TWh de consommation), mesurés à mi-mandat.

NOS AFFIRMATIONS

« Les objectifs 2030 tomberont au milieu du prochain mandat : ceux qui gouverneront ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas. »

20 Questions fréquentes

1. La France manque-t-elle d'électricité ?

Non. En 2025, nous avons produit 547,5 TWh pour 451 TWh consommés et exporté 92,3 TWh. Le défi est d'utiliser cette électricité pour remplacer le pétrole et le gaz, pas d'en produire toujours plus.

2. Pourquoi les factures ne baissent-elles pas si l'électricité est abondante ?

Parce que la facture couvre aussi les réseaux (20 à 30 %), les taxes et un tarif réglementé désormais calé à 100 % sur les prix de marché. Le versement nucléaire universel ne reverse rien tant que les prix restent sous 78 €/MWh.

3. Les renouvelables coûtent-elles cher au contribuable ?

Leur soutien est prévu à 8,38 Md€ au titre de 2027, dont 4,58 Md€ pour le photovoltaïque. Il varie à l'inverse des prix de marché : les renouvelables ont rapporté 5,5 Md€ en 2022-2023 selon la CRE.

4. Combien coûtera le nouveau nucléaire ?

Le dernier devis vérifié est de 67,4 Md€2020 pour six EPR2 (Cour des comptes) ; un plafond de 72,8 Md€2020 a été annoncé fin 2025. Le financement associe un prêt de l'État couvrant au moins la moitié de la construction et un contrat pour différence plafonné à 100 €2024/MWh.

5. Faut-il arrêter les réacteurs quand il y a trop de soleil ?

Le nucléaire module déjà une trentaine de TWh par an, parce que son coût variable est supérieur à celui des renouvelables. Ce sujet est un choix de régulation, que nous traiterons dans nos propositions.

6. Pourquoi parler de chaleur ?

Parce qu'elle représente 43 % de l'énergie finale et 82 % des émissions des bâtiments viennent du chauffage fossile. C'est le premier gisement de décarbonation hors transport.

7. Qui protège les ménages modestes ?

Le chèque énergie (5,6 millions de ménages), le Fonds de solidarité logement et la trêve hivernale. Sans les aides de crise, la précarité aurait touché 17,9 % des ménages en 2023 au lieu de 10,1 %.

8. L'outre-mer paie-t-il son électricité plus cher ?

Non : grâce à la péréquation, les ménages paient le même tarif qu'en métropole. L'écart de coût, 3,51 Md€ prévus en 2027, est compensé par l'État.

21 Les chiffres à retenir

Chiffre	Ce qu'il mesure	Source
56 %	part fossile de la consommation finale d'énergie (2025)	SDES
27 %	part de l'électricité dans l'énergie finale	SDES
95,2 %	électricité produite décarbonée (2025)	RTE
547,5 TWh	production d'électricité (2025)	RTE
451 TWh	consommation d'électricité corrigée (2025)	RTE
92,3 TWh	solde exportateur record (2025)	RTE
513 h	heures à prix de gros négatifs (2025)	RTE
45,8 Md€	facture énergétique extérieure (2025)	SDES
14,1 Md€	charges de service public prévues au titre de 2027	CRE
4,58 Md€	soutien au photovoltaïque prévu en 2027	CRE
72,8 Md€2020	devis plafond annoncé des six EPR2 (à confirmer)	EDF via presse
197 TWh	écart de consommation non couvert par la PPE 3 en 2030	PPE 3
× 3	rythme annuel de chaleur renouvelable à atteindre	SER, PPE 3
3,1 M	ménages en précarité énergétique (2023)	ONPE
3,51 Md€	solidarité électrique outre-mer et Corse (2027)	CRE

Source : voir chapitre Sources.

NOS AFFIRMATIONS

« On nous dira que la France est un modèle : oui pour l'électricité, non pour l'énergie, qui reste fossile à 56 %. »

« On nous dira que les renouvelables sont gratuites : leur soutien public atteindra 8,4 milliards d'euros en 2027. »

« On nous dira que le nucléaire est trop cher : le parc existant produit à 60 euros le mégawattheure selon la CRE, et c'est la maîtrise des nouveaux chantiers qui fera la différence. »

22 Lexique des sigles

Sigle	Signification
ADEME	Agence de la transition écologique
APE	Agence des participations de l'État
ARENH	Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (supprimé fin 2025)
ASNR	Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
CAPN	Contrat d'allocation de production nucléaire
CEE	Certificats d'économies d'énergie
CfD	Contrat pour différence (contract for difference)
CMPC	Coût moyen pondéré du capital
CPN	Conseil de politique nucléaire
CRE	Commission de régulation de l'énergie
CSPE	Charges de service public de l'énergie
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat
DINN	Délégation interministérielle au nouveau nucléaire
ELD	Entreprises locales de distribution
EnR&R	Énergies renouvelables et de récupération
EPR2	Réacteur pressurisé européen, deuxième génération
FID	Décision finale d'investissement
GES	Gaz à effet de serre
GNL	Gaz naturel liquéfié
HCC	Haut Conseil pour le climat
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
RNR	Réacteur à neutrons rapides
SDDR	Schéma décennal de développement du réseau (RTE)
SDES	Service des données et études statistiques
SNBC	Stratégie nationale bas-carbone
STEP	Station de transfert d'énergie par pompage
TEE	Taux d'effort énergétique
TRVE	Tarifs réglementés de vente d'électricité
TURPE	Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité
VNU	Versement nucléaire universel
ZNI	Zones non interconnectées (outre-mer, Corse, îles)

23 Sources

Les documents marqués « fourni » nous ont été transmis sous forme de fichier ; les liens donnent l'adresse de consultation.

- Décret n° 2026-76 du 12 février 2026 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) et son rapport (fourni) — <https://www.legifrance.gouv.fr>
- RTE, Bilan électrique 2025 (fourni) — <https://analysesetdonnees.rte-france.com>
- RTE, Bilan prévisionnel 2025 : principaux résultats (décembre 2025) et analyse économique (juillet 2026) (fournis) — <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel>
- SDES, Bilan énergétique de la France en 2025, données provisoires (avril 2026) et tableaux de synthèse (fournis) — <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>
- CRE, délibération n° 2026-149 du 15 juillet 2026 relative aux charges de service public de l'énergie 2026-2027 (fournie) — <https://www.cre.fr>
- CRE, coûts du parc nucléaire existant ; délibérations 2025-219 et 2025-268 (VNU) (fournies) — <https://www.cre.fr>
- Cour des comptes, La filière EPR : une dynamique nouvelle, des risques persistants (janvier 2025) (fourni) — <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-filiere-epr-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants>
- Cour des comptes, Les soutiens publics aux zones non interconnectées, observations définitives S2023-1177 (fourni) — <https://www.ccomptes.fr>
- Rapport Folz sur la construction de l'EPR de Flamanville (octobre 2019) (fourni) — <https://www.economie.gouv.fr>
- ASNR, Les cahiers de l'ASNR n° 7 : réacteurs de 1 300 MWe (fourni) — <https://www.asnr.fr>
- Haut Conseil pour le climat, rapport annuel 2026 : résumé, présentation (fournis), chapitres 3 et 4 — <https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2026/07/RANC2026-Chapitre-4.pdf>
- ONPE, Tableau de bord de la précarité énergétique, novembre 2025 (fourni) — <https://www.onpe.org>
- SER, RTE, Enedis, ADEEF, Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2025 (fourni) — <https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr>
- SER, Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération, édition 2025 (fourni) — <https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr>
- Académie des sciences, avis sur le projet de PPE 3 (8 avril 2025) — https://www.academie-sciences.fr/sites/default/files/2025-04/Avis%20Acad%C3%A9mie-sciences%20PPE-3%20r%C3%A9vis%C3%A9_1.pdf
- Académie des technologies, avis sur l'énergie (15 octobre 2025) (fourni) — <https://www.academie-technologies.fr>
- Présidence de la République, 4e Conseil de politique nucléaire (17 mars 2025) — <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/03/17/reunion-du-4eme-conseil-de-politique-nucleaire>
- The Shift Project, Réussir la transition dans l'incertitude (PREF) et présentation Transition robuste (avril 2026) (fournis) — <https://theshiftproject.org>
- Loi de finances pour 2025, article 17 (VNU) ; loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 ; loi du 21 mai 2024 (ASNR) ; loi du 11 avril 2024 (EDF) ; code de l'énergie, article L. 100-1 A — <https://www.legifrance.gouv.fr>
- Devis EPR2 de décembre 2025 : Gaz d'aujourd'hui, SFEN (sources secondaires, à confirmer par le communiqué d'EDF) — <https://www.gazdaujourd'hui.fr/edf-fixe-a-728-milliards-deuros-le-cout-plafond-des-six-epr2/>

ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

Ce document de travail est publié sous licence ouverte, au service de tous les candidats. Remarques, corrections et contributions : mesidees@elysee-conseils.fr · www.elysee-conseils.fr

A Annexe · Questions en suspens et informations manquantes

Cette annexe recense les arbitrages de méthode restés ouverts, les informations que nous n'avons pas pu obtenir ou vérifier sur source primaire, et les écarts entre sources qui restent à documenter. Elle est destinée à être complétée avant toute publication.

A.1 Arbitrages de méthode en suspens

Question	Choix retenu dans cette version	Alternative
Format du dossier	Dossier complet (environ 30 pages)	Fiche synthétique de 4 à 8 pages
Transports	Chiffres d'énergie et d'émissions seulement	Chapitre complet, ou renvoi total au chapitre Mobilités
Encadrés « Projet 2027 » et chapitres de mesures	Aucun : constat strictement factuel	Encadrés courts renvoyant au futur rapport de propositions
Personnels et régime des IEG	Non traité	Chapitre dédié à partir des données CNIEG
Règle budgétaire	« Trois payeurs » (consommateur, contribuable, État actionnaire)	Trois niveaux de budget de la charte
Incohérences mises en avant	Quatre (consommation, offre-demande, chaleur, EPR2) + fiscalité	Deux ou trois seulement
Désaccords avec le Shift Project	Positions présentées sans commentaire	Désaccords explicites, prévus dans le document de propositions
Positions déjà arbitrées (soutiens aux EnR, modulation, carburants)	Renvoyées au document de propositions	Mention dans l'état des lieux

A.2 Informations non obtenues ou à vérifier sur source primaire

Information	Situation	Action proposée
HCC 2026, chapitre 4 (sections 4.4 Bâtiments, p. 202-217, et 4.5 Production d'énergie, p. 219-232)	Site du HCC inaccessible depuis notre environnement ; lecture à distance tronquée à la page 163	Télécharger RANC2026-Chapitre-4.pdf et nous le transmettre
Devis EPR2 de 72,8 Md€2020 (conseil d'administration d'EDF, 18 décembre 2025)	Connu par la presse spécialisée uniquement	Récupérer le communiqué d'EDF
Décision finale d'investissement EPR2 et approbation européenne des aides	État à fin septembre 2026 non vérifié	Consulter EDF, DINN, Commission européenne
Tarifs 2026 de l'accise sur l'électricité et sur le gaz	Sources secondaires : environ 30,6 à 30,9 €/MWh contre 16,4 €/MWh	Vérifier sur le BOFiP et Légifrance
Loi quinquennale de programmation énergie-climat (L. 100-1 A)	État d'adoption non vérifié dans ce dossier	Vérifier sur Légifrance
Part de l'ARENH dans le TRVE 2025	Deux valeurs relevées (43,8 % et 56,2 %), non réconciliées	Vérifier dans la délibération tarifaire de la CRE

Information	Situation	Action proposée
Parts renouvelables par territoire ultramarin	Données Cour des comptes de 2021	Données EDF SEI ou observatoires régionaux 2024-2025
Données régionales de production nucléaire et de chaleur	Non exploitées dans les documents fournis	Données régionales RTE (éCO2mix) et SDES
Notes du Shift Project (souveraineté énergétique, emplois solaire et éolien)	Non obtenues	Optionnel
Données CNIEG (personnels, régime des IEG)	Non collectées	Seulement si le chapitre personnels est retenu

A.3 Écarts entre sources à documenter

Sujet	Écart	Choix retenu
Précarité énergétique	ONPE 10,1 % (2023) ; HCC 10,8 % (année non précisée)	ONPE (source primaire)
« 1,2 million de ménages » en limitation de fourniture	L'ONPE compte des interventions, pas des ménages	1 246 000 interventions
Recettes des renouvelables 2022-2023	CRE 5,5 Md€ ; PPE 3 6,5 Md€	CRE, écart signalé
Émissions de la production d'électricité	RTE 10,9 Mt ; Citepa 9,7 Mt	Deux chiffres cités avec leur périmètre
Consommation d'électricité	SDES 403,7 TWh (finale) ; RTE 451 TWh (intérieure corrigée)	Deux périmètres expliqués
Investissements d'Enedis	La PPE 3 écrit « 100 milliards d'euros par an d'ici à 2040 », au lieu d'environ 100 Md€ au total	Coquille du texte officiel, corrigée ici
Rythme de la chaleur renouvelable	× 2 en taux de croissance (SER) ; × 3 en TWh annuels	Les deux présentés

A.4 Suites de travail

- **Document de propositions Énergie** : soutiens aux renouvelables (nouveaux appels d'offres sans rachat à prix élevé ni indemnisation des arrêts), doctrine de modulation, prix plancher des carburants, CEE, fret ferroviaire, avec les désaccords assumés avec le Shift Project.
- **Approfondissements prévus** : réseaux et flexibilité ; chaleur ; programmation conditionnelle des renouvelables ; arbitrage sur l'éolien en mer.
- **Renvois** : Logement (rénovation, chauffage), Économie-fiscalité (accises), Souveraineté matérielle, Agriculture (biomasse, biométhane), Industrie (électrification), Institutions (gouvernance de la PPE).